



2^e atelier « Recherche »

Le rôle du service public et des entreprises dans la mise en œuvre d'une politique nationale et européenne de la recherche scientifique

FICHE PROBLÉMATIQUE

Politique nationale et européenne de la recherche : rôle du service public et des entreprises :

Si la recherche doit servir à dynamiser l'ensemble des activités économiques, elle ne peut y parvenir sans une articulation équilibrée entre recherche fondamentale, prospective (sans contrainte de résultats immédiats) et recherche plus appliquée.

- *Peut-on avoir une politique nationale et régionale cohérente sans un service public ?*
- *Les dispositifs nationaux, du type Pôles de compétitivité ou européens, du type « Joint technology initiative », dont les instances de gouvernance font la part belle aux grands groupes multinationaux, offrent-ils une réponse adaptée aux besoins de coopération entre recherche publique et recherche privée ?*
- *Y a-t-il un risque de disparition du niveau national dans la définition d'une politique cohérente de recherche dans le contexte actuel de mondialisation de la recherche et répondant aux intérêts généraux ?*
- *Le couplage entre politique d'innovation et politique industrielle peut-il être laissé à la bonne volonté des entreprises privées ? N'y a-t-il pas là le risque d'un effacement des niveaux nationaux de décision et des missions des services publics de recherche ? La recherche et le développement industriel n'ont-ils pas besoin d'une véritable politique nationale, déclinée régionalement et dans une cohérence européenne ?*
- *Quelles conditions pour impulser le recrutement des docteurs afin de développer la recherche dans les entreprises ?*
- *Malgré des contraintes et visions différentes entre l'industrie et la recherche, quelles propositions syndicales peuvent-elles être à même de favoriser l'émergence d'objectifs identifiés, reconnus et communs ?*
- *Faut-il organiser des passerelles entre les différentes fonctions du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur (technique, administrative, enseignement, recherche) dans le respect des garanties statutaires et des conventions collectives ?*
- *Doit-on définir la part respective de recherche fondamentale et de recherche appliquée aux niveaux national et européen ?*

Droits nouveaux à conquérir :

- *Associer les salariés et leur organisation dans la définition des besoins de la société relevant de l'action publique.*
- *Rôles et droits nouveaux pour des représentants syndicaux dans les structures de gestion et de concertation publique et privées, notamment dans les pôles de compétitivité.*
- *Associer les salariés et leur organisation dans l'évaluation du financement public et des modes de « gouvernance » de la recherche dans le privé.*
- *Intervenir pour faire en sorte que le secteur industriel privé accroisse sensiblement sa participation à l'effort de R & D.*
- *Imposer que le bénéfice du crédit « Impôt Recherche » aux entreprises soit conditionné à l'embauche de jeunes chercheurs.*